

Comment le DG de Vinci a convaincu les administrateurs de le soutenir

LE MONDE | 08.06.2006 à 14h46 • Mis à jour le 28.03.2008 à 20h08 | Par Frédéric Lemaître

Xavier Huillard, directeur général de Vinci, l'affirme haut et fort dans un entretien aux *Echos* du mercredi 7 juin : *"Il faut tourner la page !"* Grand seigneur, il se dit *"convaincu que l'histoire ne retiendra que l'oeuvre exceptionnelle d'Antoine Zacharias, capable de forger le premier groupe mondial de construction et de concessions"*.

Pourtant, cet homme est à l'origine d'une première en France . La mise à l'écart, le 1^{er} juin, d'un président par son conseil d'administration au profit du directeur général qui était, lui, sur la sellette. Son arme est une des plus anciennes qui soit : la plume. Alors que M. Zacharias a convoqué un conseil d'administration le 29 mai pour le révoquer , M. Huillard, qui conteste les rémunérations du précédent, a fait parvenir de Versailles - son domicile - une lettre aux administrateurs. Celle-ci a fait son effet puisque, contre toute attente, une majorité d'entre eux l'ont finalement soutenu.

Dans ce courrier, dont *Le Monde* s'est procuré une copie, M. Huillard ne se contente pas de se défendre : il attaque. *"Les mobiles de ma révocation sont indignes"*, dit-il. Mais il n'entend pas partir les poches vides. *"Les motifs qui pourraient être exprimés aux administrateurs sont faux et attentatoires à mon honneur."* M. Zacharias estimait en effet que son successeur n'était pas à la hauteur. Selon M. Huillard, *"le dommage qui (lui) a été causé après dix ans d'ascension continue dans le groupe est immense"*. D'où une menace à peine voilée : *"La responsabilité de chacun des membres du conseil d'administration est, selon ses votes, susceptible d'être engagée."*

"DEMANDER RÉPARATION"

M. Huillard est alors convaincu qu'il n'a plus rien à perdre : *"Au moment où je vous écris, je n'appartiens plus à Vinci autrement que pour lui demander réparation du tort financier et moral qui m'a été fait."* En échange de quelle somme est-il prêt à quitter ses fonctions ? M. Huillard ne le dit pas. Certains administrateurs évoquent le chiffre de 10 millions d'euros, ce que refuse de commenter son avocat, M^e Jean-Pierre Versini-Campinchi. Mais, pour M. Huillard, *"le tort moral se résout aussi en termes financiers"*. S'il le faut, il est prêt à aller devant les tribunaux : *"Cette réparation, je l'exigerai au besoin judiciairement contre la société et les membres de son organe d'administration si je n'obtiens pas ce à quoi, dans ces circonstances, j'ai droit."*

M. Huillard n'aura pas besoin de mettre ses menaces à exécution. Sans doute effrayés par l'idée d'être convoqués devant les juges, les administrateurs ont changé leur fusil d'épaule. La publication, dans *Le Parisien* du 1^{er} juin, d'une lettre de M. Huillard récapitulant et dénonçant les rémunérations de M. Zacharias achèvera de les convaincre .

Frédéric Lemaître